

FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE du PAS-de-CALAIS

PROCES VERBAL du CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE du 21 FEVRIER 2015

* * * * *

L'an deux mil quinze le vingt et un février, à huit heures trente, le Conseil d'Administration de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais, s'est réuni en assemblée, au siège de la Fédération Départementale d'Energie du Pas de Calais situé 40 avenue Jean Mermoz à Dainville, sous la présidence de Monsieur Michel SERGENT suite à la convocation faite en date du 20 janvier 2015.

Membres présents 23 : Messieurs Michel SERGENT, René HOCQ, Vincent THÉRY, Marcel COFFRE, Pierre EVRARD, Bruno DUVERGÉ, Jean-Jacques COTTEL, Dominique MOREL, Jean HAJA, Jean-Claude PRUVOST, Guy HILMOOINE, Daniel MARQUANT, Raymond KRETOWICZ, Jean-Luc GALLEE, Jean LECOMTE, Alain MASSON, Claude BACHELET, Saïd AMARA, Arnold NORMAND, Aimé HERDUIN, Philippe ANOT, Patrick GALLIER, Madame Sylvie ROLAND.

Pouvoirs 4 : Monsieur Guillaume CUGIER à Monsieur Jean-Claude PRUVOST, Monsieur Michel PETIT à Monsieur Michel SERGENT, Monsieur Gaëtan VERDOUCQ à Monsieur Pierre EVRARD, Monsieur Bernard CROHEM à Monsieur Claude BACHELET.

Membres excusés 3 : Messieurs Marc THOMAS, Emmanuel AGIUS, Gérard DUÉ.

Membres absents 5 : Messieurs Olivier PLANQUE, Pierre-Emmanuel GIBSON, Daniel PARENTY, Marc DESRAMAUT, Walter KHAN.

* * * * *

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'Administration.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Il est fait lecture des pouvoirs.

Monsieur René HOCQ est désigné secrétaire de séance.

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 06 décembre 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

Compte rendu des décisions du bureau par délégation du Conseil d'Administration *Michel SERGENT*

- **Valorisation des CEE pris en charge par la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais -**
Décision 2015-04 du 5 février 2015 (pour un montant de 22 461,33€).

- **Modification du tableau des effectifs - Décisions 2014-04 du 16 décembre 2014 et 2015-05 du 5 février 2015.**

Le Bureau a adopté le tableau des emplois ainsi modifié à compter du 1^{er} février 2015 de la manière suivante :

CADRE D'EMPOIS	EMPLOIS OUVERTS	EMPLOIS OCCUPES	EMPLOIS VACANTS
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché	2	1	1
Rédacteur-Chef	1	0	1
Rédacteur	1	0	1
Adjoint Administratif 1ère classe	1	0	1
Adjoint Administratif 2ème classe	4	4	0
FILIERE TECHNIQUE			
Ingénieur Principal	2	1	1
Ingénieur	4	3	1
Technicien Principal 2ème classe	1	1	0
Technicien	4	2	2

- **Convention de mise à disposition de services de la Fédération Départementale d'Energie du Pas de Calais - Décision 2014-12 du 16 décembre 2014 (l'actualisation du coût journalier est de 200€).**
- **Bilan des dossiers examinés en bureau**

Bureau du 16 décembre 2014

Del 2014-05 esthétique : 388 241€
 Del 2014-06 éclairage public : 10 634€
 Del 2014-07 projet SEVE : 176 440€
 Del 2014-08 variateurs de tension : 4 725€
 Del 2014-09 chaudière « haute-performance » : 2 767€
 Del 2014-10 diagnostic éclairage public : 24 354€
 Del 2014-11 passage au gaz : 6 455€

Bureau du 13 janvier 2015

Del 2015-01 audit Eclairage Public : 63 835€
 Del 2015-02 Renouvellement Chaudière Gaz Naturel : 996€
 Del 2015-03 audit Choix Energétique: 2 520€

Bureau du 5 février 2015

Del 2015-06 Création Eclairage Public : 60 412€
 Del 2015-07 Renouvellement Chaudière Gaz Naturel : 51 151€
 Del 2015-08 rénovation Eclairage Public : 47€
 Del 2015-09 Passage au Gaz: 6 375€
 Del 2015-10 Projet SEVE : 7 231€

Examen du compte de gestion 2014 *Marcel COFFRE*

Le compte de gestion 2014 est soumis à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Son examen fait apparaître les résultats suivants :

SECTIONS	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS
Fonctionnement	19 881 647,71 €	19 620 423,53€	261 224,18 €
Investissement	180 157,01 €	409 447,78€	- 229 290,77€
	20 061 804,72 €	20 029 871,31 €	31 933,41 €

Le Conseil d'Administration après avoir vérifié la concordance de ces chiffres avec ceux du Compte Administratif 2014, approuve le Compte de Gestion 2014 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 *Marcel COFFRE*

M. Marcel COFFRE effectue la lecture du compte administratif 2014 qui affiche les résultats suivants :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE
Fonctionnement	19 620 423,53 €	19 881 647,71 €	261 224,18 €
Investissement	409 447,78 €	180 157,01€	- 229 290,77€

Après des demandes de précisions, Monsieur Marcel COFFRE, Vice-Président en charge des finances fait procéder au vote, en l'absence du Président.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

BUDGET PRIMITIF 2015 *Marcel COFFRE*

Monsieur Marcel COFFRE présente le budget primitif pour l'année 2015

Le budget primitif s'équilibre de la façon suivante :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	53 118 263,47 €	53 118 263,47 €
INVESTISSEMENT	459 346,85 €	459 346,85 €

Après quelques précisions, Monsieur le Président fait procéder au vote du budget primitif qui est adopté à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

Rémunération des candidats au Groupement de Commandes Electricité *Jean-Claude JURY*

La Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais a mis en place un Groupement de Commandes Electricité constitué sur le fondement de l'article 8 du Code des Marchés Publics, qui a

pour objet la passation et la signature des marchés de fourniture et d'acheminement d'Electricité et des services associés pour les besoins propres de ses membres, des collectivités territoriales et des établissements publics du département du Pas-de-Calais.

Conformément à l'article 49 du Code des Marchés Publics, le pouvoir adjudicateur peut exiger que les offres soient accompagnées d'échantillons, de maquettes ou de prototypes concernant l'objet du marché. Dans l'élaboration du cahier des charges de l'appel d'offres, il sera demandé aux candidats de se positionner sur des actions spécifiques autour des points de consommation. Ce type de demandes implique un investissement significatif pour les candidats, elles donnent lieu au versement d'une indemnité. Il est proposé de fixer cette indemnité à 1 000€ HT.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés la proposition qui lui est faite.

Indemnité de conseils au nouveau payeur *Michel SERGENT*

Le Président rappelle à l'assemblée que le montant maximum de l'indemnité est calculé sur le résultat de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires de sections de fonctionnement et d'investissement afférents aux trois derniers exercices, ce qui représente près de 1 500€ pour la FDE62 et que cette délibération est prise sur la durée du mandat des élus de la FDE62, hormis le changement du Payeur Départemental durant cette période.

Le Président propose d'accorder l'indemnité de conseil au taux maximum à Mme Marie-Dominique GARCIA, Payeuse Départementale qui remplace Monsieur Alain COULOMBEAUX.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés la proposition faite par Monsieur le Président.

Examen des dossiers *Eric TELLIEZ*

Eric TELLIEZ présente les demandes de subventions des communes dans les divers domaines d'actions de la FDE62.

ECLAIRAGE PUBLIC :

- Pour validation : 20 457€

ESTHETIQUE :

- Pour validation (nouveau mode de calcul) : 280 095€

MDE :

- Pour validation en audit bâti : 1 540€
- Pour validation en audit EP : 1 059€
- Pour validation bonification des taux d'intérêt : 1 518€
- Pour validation chauffage électrique rayonnant : 2 232€
- Pour validation pompe à chaleur air-eau : 3 000€
- Pour validation profil consommation : 1 250€
- Pour validation renouvellement chaudière gaz naturel : 1 140€
- Pour validation rénovation EP : 960€
- Pour validation variateur de tension : 7 831€

GAZ :

- Pour validation : 4 136€

SEVE :

- Pour validation : 185 239€

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés, les dossiers de subvention.

Repositionnement du service MDE *François BROLY*

- Evolution des missions proposées

Le Président propose à l'assemblée de faire évoluer les missions du service MDE.

Il est proposé aux communes une alternative au CEP, en offrant une aide ponctuelle à la demande de la collectivité dépourvue de compétences pour l'analyse de son patrimoine. Cet accompagnement serait délivré sous la forme d'une convention de mise à disposition du service MDE pour une mission bien définie.

Pour ce faire, un tableau qui décline les différentes missions proposées aux communes a été présenté aux membres du Conseil d'Administration.

Les coûts seront facturés en fonction du temps passé pour réaliser la mission.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés la proposition faite par Monsieur le Président.

- Evolution des aides à la réalisation d'audit

Les missions proposées par la FDE ont pour but principalement d'identifier les enjeux énergétiques et sensibiliser aux économies d'énergie et à la mise en œuvre de solutions innovantes et EnR. Suite au retour d'expériences du CEP, des besoins ont été recensés, cependant la définition d'un programme travaux ambitieux nécessite l'intervention des bureaux d'études.

Au vu du tableau descriptif des aides apportées aux collectivités dans le cadre de missions spécifiques, le Président propose à l'assemblée d'accompagner financièrement celles-ci pour les prestations des bureaux d'études auxquels elles auront fait appel.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés la proposition faite par Monsieur le Président.

Evolution des aides à l'investissement de la FDE *François BROLY*

Jusqu'ici, la Fédération Départementale d'Energie subventionnait les projets d'installation des systèmes de chauffage des collectivités à hauteur de 30%, considérant que dans le cadre de la maîtrise de la dépense d'énergie, mission et objectif de la Fédération Départementale d'Energie, il convient de mieux prendre en compte les différentes solutions auxquelles les collectivités peuvent accéder,

Le Président propose à l'assemblée d'augmenter le taux d'accompagnement des projets à 50% tel que défini dans le tableau récapitulatif présenté aux membres du Conseil d'administration.

A noter que les chaudières basses températures non éligibles aux CEE restent subventionnées par la FDE.

Dans le domaine des pompes à chaleur, actuellement la Fédération Départementale d'Énergie n'accompagne pas financièrement la partie « forage ou sondes » pour l'installation d'une pompe à chaleur géothermique. Afin de renforcer notre accompagnement sur ce type de projet,

Le Président propose à l'assemblée :

- d'accompagner la partie « forage ou sondes » à 30% avec un plafond calculé sur une assiette de travaux de :

➤ 20 000€ pour les projets sur nappe avec une subvention plafonnée à 6 000€

➤ 55 000€ pour les projets sur zone avec une subvention plafonnée à 16 500€

= de rendre éligible ce type d'investissement dans leur globalité aux prêts à taux bonifiés (PAC + accessoires + forage et sondes).

- Plafond en vigueur pour 2015-2016

Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, les propositions faites par Monsieur le Président.

Convention d'utilisation des supports avec M2Ocity *Eric TELLIEZ*

La société M2O est spécialisée dans la fourniture de service de télé relevé des compteurs d'eau et en collecte de toutes données issues de capteurs environnementaux pouvant être raccordés à ses réseaux de communication électronique.

Dans le cadre du projet de télé-relevé des compteurs d'eau et de capteurs environnementaux, la société M2O demande l'autorisation d'installer des répéteurs sur le réseau public de distribution d'électricité basse tension et en assurer ou en faire assurer la maintenance.

Afin de pouvoir réaliser ces télé-relevés, des répéteurs doivent être installés sur les ouvrages aériens d'ERDF (supports bois ou béton).

La société M2O versera à l'Autorité Concédante (FDE62) et à ERDF une redevance au titre du droit d'usage du réseau public de distribution d'électricité. Le montant de la redevance est facturé une seule fois pour la durée estimée de l'utilisation des appuis communs.

Une convention relative à l'usage du réseau public de distribution d'électricité en basse tension pour l'installation de répéteurs sur les supports de réseaux aériens, afin de permettre la mise en place de ce système de télé-relevé, doit être mise en place entre la FDE62, ERDF et la société M2O.

Il convient aujourd'hui d'autoriser le Président à signer cette convention.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Elargissement aux « non titulaires » des primes en vigueur à la FDE

Michel SERGENT

Le Président expose à l'assemblée que les primes octroyées à ce jour à la FDE ne concernent que les agents stagiaires et titulaires de la fonction publique territoriale, il propose l'élargissement de ces primes aux agents non titulaires de la FDE.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Groupement de commandes Gaz Naturel *Frédéric HOCEPIED*

Le premier marché a regroupé 228 collectivités et concernent 1441 sites, le marché a été attribué à la société Direct Energie qui s'est présentée aux collectivités adhérentes lors de trois réunions réalisées en février dernier. Le basculement s'est passé sans aucun problème.

Un deuxième marché a été lancé pour les collectivités qui n'avaient pu adhérer au premier, ce nouveau marché regroupe 42 collectivités ce qui représente 235 sites. Le basculement pour ce marché se fera au 1 er juillet 2015.

Groupement de commandes Electricité *Frédéric HOCEPIED*

A ce jour, la FDE a reçu 747 adhésions pour ce groupement dont 650 communes, 23 communautés de communes, 1 centre hospitalier, 67 syndicats intercommunaux et 6 CCAS.

Sur les 325 communes ayant des tarifs jaunes et/ou verts, 258 communes ont adhéré.

La date limite d'adhésion est fixée au 6 avril.

Dans le mémoire technique relatif au groupement de commandes électricité, il est demandé aux candidats de procéder, sur un certain nombre de sites, à une optimisation tarifaire simple et de proposer un prix par site pour répondre aux adhérents qui souhaiteraient des optimisations approfondies.

Conférences départementales *Jean-Claude JURY*

ERDF : Suite à la Conférence Départementale qui s'est déroulée le 11 décembre 2014, un relevé de conclusions a été établi permettant de lister les chantiers que la FDE souhaite mettre en place avec ERDF. A ce jour, nous n'avons pas de propositions de la part d'ERDF ; si les engagements ne sont pas tenus, le Président se fera un devoir de faire un courrier.

GrDF : La FDE a émis un avis favorable sur les orientations exprimées par GrDF. Les résultats sur la qualité des interventions est excellente, le nombre d'incidents est en baisse, pour les investissements le niveau est stable.

Informations diverses *Michel SERGENT*

L'examen concernant la loi Métropole, la loi sur la Transition Energétique et la loi NOTRe est en cours, Le bureau sera informé des évolutions en fonction des amendements portés par les parlementaires.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11 heures 15.

